

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 30 JUIN 2021

Présents :

M. Gérard TREMEGE	Mme Christine ABBADIE-CHELLE
M. Patrick VIGNES	Mme Laurence ANCIEN
M. Yannick BOUBEE	Mme Elisabeth ARHEIX
M. Fabrice SAYOUS	Mme Marie-Christine ASSOUIERE
M. Jérôme CRAMPE	M. Jean-Philippe BAKLOUTI
M. Jean-Michel SEGNERE	Mme Marie-Paule BARON
M. Gérard CLAVE	M. Serge BOURDETTE
M. Denis FEGNE	M. Lucien BOUZET
M. Marc BEGORRE	Mme Rebecca CALEY
Mme Valérie LANNE	Mme Danielle CARCAILLON
Mme Evelyne RICART	M. Rémi CARMOUZE
M. André LABORDE	M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude PIRON	M. Jean-Claude CASTEROT
M. Jean-Christian PEDEBOY	M. Claude CAUSSADE
M. Emmanuel ALONSO	M. Jean-François CAZAJOUS
Mme Christiane ARAGNOU	M. Joël CAZEDEBAT
M. Erick BARROUQUERE-THEIL	M. Hervé CHARLES
M. Philippe BAUBAY	Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Francis BORDENAVE	M. Serge CIEUTAT
M. Jean-Marc BOYA	Mme Christelle COATRINE
M. Jean BURON	M. Daniel DARRE
Mme Marie-Henriette CABANNE	M. Pierre DARRE
M. Roger-Vincent CALATAYUD	M. Jean-François DRON
M. Louis CASTERAN	Mme Christiane DURAND
M. Jean-Louis CAZAUBON	M. Henri FATTA
M. Jean-Louis CRAMPE	M. Joseph FOURCADE
M. Gilles CRASPAY	M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Jean-Luc DOBIGNARD	M. Patrick GASCHET
M. Philippe ERNANDEZ	Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Jacques GARROT	M. Gilbert GRAVELEINE
M. Jean-Paul GERBET	Mme Nathalie HUMBERT
M. Romain GIRAL	M. Philippe JOUANOLOU
M. David LARRAZABAL	Mme Agnès LABARTHE
M. Jean-Claude LASSARRETTE	M. Bernard LACOSTE
M. Roger LESCOUTE	M. Charles LACRAMPE
Mme Isabelle LOUBRADOU	M. Francis LAFON PUYO
M. Alain LUQUET	M. René LAPEYRE
M. Ange MUR	M. Claude LESGARDS
Mme Chantal PAULIEN	Mme Marion MARIN
M. François RODRIGUEZ	Mme Francine MATEOS
Mme Nicole SARRAMEA	Mme Myriam MENDES
Mme Martine SIMON	Mme Marie PLANE
Mme Lola TOULOUZE	Mme Claudine RIVALETTO
M. Guy VERGES	M. Robert SUBERCAZES
M. Christian ZYTYNSKI	M. Jean-Marie TAPIE
M. Vincent ABADIE	Mme Sandrine TOUZET
M. Eric ABBADIE	

Excusés :

M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Philippe LASTERLE
Mme Cécile PREVOST
M. Guillaume ROSSIC
Mme Maryse VERDOUX
Mme Véronique DUTREY
M. Frédéric LAVAL
M. Laurent PENIN
M. Thierry LAVIT
M. Pascal CLAVERIE
Mme Andrée DOUBRERE
Mme Yvette LACAZE
Mme Caroline BAPT

Mme Frédérique BELLARDI
Mme Angélique BERNISSANT
Mme Elisabeth BRUNET
M. Mohamed DILMI
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Paul HABATJOU
M. Paul LAFAILLE
M. Bruno LARROUX
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
M. Alain TALBOT
Mme Gisèle VINCENT

Pouvoirs :

M. Thierry LAVIT donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE
M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET
Mme Andrée DOUBRERE donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE
Mme Yvette LACAZE donne pouvoir à Mme Marie PLANE
Mme Caroline BAPT donne pouvoir à M. Philippe BAUBAY
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES
Mme Angélique BERNISSANT donne pouvoir à Mme Marion MARIN
Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Gilles CRASPAY
M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ
M. Jean-Marc DUCLOS donne pouvoir à M. Robert SUBERCAZES
M. Paul HABATJOU donne pouvoir à M. Ange MUR
M. Paul LAFAILLE donne pouvoir à Mme Christiane DURAND
M. Bruno LARROUX donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à M. David LARRAZABAL
M. Philippe MASCLE donne pouvoir à Mme Chantal PAULIEN
M. Alain TALBOT donne pouvoir à M. Claude LESGARDS
Mme Gisèle VINCENT donne pouvoir à M. Denis FEGNE

Absents :

M. Christian LABORDE
M. Paul SADER
M. Claude ANTIN
M. Gérard BOUE
M. Yves CARDEILHAC
M. Christophe CAVAILLES
M. Sébastien CYPRES

M. Serge DUCLOS
Mme Evelyne LABORDE
M. Pierre LAGONELLE
Mme Sylvie MAZUREK
M. Stéphane NOGUEZ
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Virginie SIANI WEMBOU

*

**

M. LE PRESIDENT : Chers collègues, votre attention s'il vous plaît. Avant d'ouvrir ce Conseil Communautaire, je me permets au nom de l'ensemble de féliciter tous ceux qui, dimanche dernier, ont été élus, ou réélus, en espérant que quelles que soient les structures, au sein desquelles ils vont siéger demain, ils n'oublieront pas que la collaboration entre la Région, le

Département et la Communauté d'Agglomération est essentielle. Cela veut dire que nous comptons sur elles et eux, pour être nos ambassadeurs et ambassadrices, et en même temps les porteurs des projets qui seront présentés ou soutenus par l'agglo. Je m'adresse en particulier au Président Jean-Louis CAZAUBON, que je félicite lui aussi. Je déclare ouvert notre Conseil Communautaire qui va être un peu long, plus long que d'habitude. Avant de passer à l'ordre du jour, je précise qu'il y a deux délibérations que nous reporterons au prochain Conseil du 29 septembre 2021. La délibération 36 sur l'approbation des rapports politiques de la ville, et la délibération 39 relative à la mise à disposition des biens servants d'assise à l'aire d'accueil des gens du voyage de Lourdes. Nous devons affiner certains éléments de ce dossier. Quant au premier c'était un rapport présenté par Madame DOUBRERE. Mais elle m'a donné pouvoir et s'excuse car empêchée. Elle le présentera elle-même à notre prochaine assemblée. Je signale également un changement de rapporteur sur la délibération n° 26, relative au contrat territorial de relance et de transition énergétique. Ce sera Monsieur Ange MUR qui le rapportera, au lieu de Monsieur PIRON, comme cela a été mentionné. Monsieur Guillaume ROSSIC est-il là ? Il n'est pas là. Lola TOULOUZE, acceptez-vous Lola d'être secrétaire de séance ?

MME TOULOUZE : Oui.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

MME TOULOUZE : Merci.

M. LE PRESIDENT : Avez-vous des questions sur les comptes rendus des Conseils Communautaires du 24 mars et du 13 avril dernier. Des questions ? Des remarques ? Des amendements ? Des modifications ? Il n'y en a pas ? Je sou mets ces deux comptes rendus à votre approbation. Y a-t-il des abstentions sur ces deux comptes rendus ? Des oppositions ? Merci. Ils sont adoptés. De même avez-vous des questions à poser sur les marchés inférieurs à 40 000 euros passés par délégation du Conseil Communautaire, et de la délibération n° 5 du 15 juillet 2020, donnant délégation de compétences du Conseil au Président et au Bureau ? On reparlera tout à l'heure, de ces délégations de compétences. Y a-t-il des questions sur ces marchés ? Non ? Avez-vous des questions à poser sur les décisions prises par le Président, dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Communautaire ? Pas de questions non plus ? Parfait. Je propose que nous abordions, tout de suite, les délibérations soumises à votre approbation.

DELIBERATION N° 1

DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT ET AU BUREAU

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : A la suite des deux paragraphes que je viens de lire, vous ont été communiqués l'ensemble des articles. Article 1, article 2, et article 3, avec le rappel de l'ensemble des compétences, et mentionnées en caractères gras, les modifications et notamment celles que je viens d'évoquer pour les négociations de dettes. En caractères gras vous avez toutes les modifications par rapport à la délibération qui a été votée le 15 juillet 2020. Je ne vais pas les relire, nous l'avons déjà fait en juillet, vous constaterez que beaucoup de paragraphes en caractères gras sont repris selon la nature des éléments concernés, je ne vais pas vous relire tout ça, sauf si bien évidemment il y a des questions. Avez-vous des questions sur cette première délibération ? Elle est importante car elle régit notre fonctionnement. Vous avez vu que les modifications ne sont pas essentielles par rapport à ce

que nous avons déjà voté. Y a-t-il des questions ? Non ? Je soumetts donc cette première délibération, à votre approbation.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2

PARTICIPATION FINANCIERE EXCEPTIONNELLE A VERSER AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES PYRENEES POUR LE FINANCEMENT DE LA BRETELLE DE LOUEY SUR LA RN 21

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions ? Monsieur le maire de Juillan ? Non ? Monsieur le maire de Louey ? Non plus ? Y a-t-il des oppositions ? C'est une question, ou une opposition ? Vous vous présentez, je ne vois pas d'ici, merci.

MME MENDEZ : Myriam MENDEZ.

M. LE PRESIDENT : C'est vrai, je suis désolé. Une opposition.

Proposition adoptée à la majorité avec 106 voix pour et 1 voix contre.

DELIBERATION N° 3

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOURS

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 4

INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – COMMUNE DE BOURS

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 5

EDIFICATION DES CLOTURES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BOURS : SOUMISSION A DECLARATION PREALABLE

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 6

MODIFICATION STATUTAIRE : SUPPRESSION DE LA COMPETENCE VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Parfait. Merci Monsieur le rapporteur. Y a-t-il des questions ?

MME CALEY : Merci Monsieur le Président. Rebecca CALEY.

M. LE PRESIDENT : Madame CALEY, je vous en prie.

MME CALEY : L'élaboration du schéma départemental des mobilités actives pose la question d'un appui de l'agglomération aux petites communes, pour réaliser notamment des axes structurants d'intérêt communautaire de ce schéma. N'y a-t-il pas un paradoxe à la supprimer ? Au moment peut être où on en aurait besoin. Et pourra-t-on revenir en arrière ?

M. LE PRESIDENT : Non on ne supprime rien. Tu expliques Yannick ?

M. BOUBEE : Peut-être que Jean-Luc complétera ma réponse, mais actuellement la voirie d'intérêt communautaire concerne uniquement les parcs de stationnement, qui étaient définis par les plans de déplacements urbains, c'est-à-dire les deux parcs situés aux sorties est et ouest de l'autoroute, ainsi que les voiries dans les zones d'activités, dont le rond-point à Ibos, et c'était les entrées de villes de l'agglomération, c'est tout. Après ce que veut peut-être évoquer Madame Rebecca CALEY, c'est les fonds de concours de la collectivité, de l'agglomération aux petites communes, pardon ce n'est pas du tout péjoratif de ma part, aux petites communes. Mais cette délibération n'a rien à voir avec la possibilité qui demeure.

M. LE PRESIDENT : Exactement. Jean-Luc tu veux ajouter quelque chose ? C'est bon ? Parfait. Il est important de préciser que c'est un ajustement des compétences par rapport à la réalité. Nous n'avons pas de compétence dans le domaine de la voirie, en dehors de ce que vient de rappeler Yannick BOUBEE. Mais, par contre, quand des communes ont des travaux à réaliser, nous avons décidé d'instaurer un fonds de concours significatif, destiné à aider les communes dans leur projet d'investissement, quel qu'il soit. Ce fonds de concours s'élevait à 400 000, maintenant il va être porté à 600 000 euros. C'est Jacques GARROT qui préside la commission fonds de concours, qui décide d'attribuer les aides aux communes qui nous sollicitent pour les accompagner dans leur projet d'investissement. Y a-t-il d'autres questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Je vais demander à Monsieur BOUBEE, car il y a concomitance, cohérence, entre les délibérations 7 et 8. Je vais lui demander s'il veut bien les présenter en même temps ? Et le débat sera ouvert si nécessaire. Monsieur BOUBEE vous avez la parole.

M. BOUBEE : Merci. Je vais essayer effectivement de présenter ces deux délibérations qui ont des éléments en commun. Délibérations 7 et 8. Sur la forme les délibérations qui vous sont présentées sont de même nature. Elles ont pour objet de lancer le débat, aujourd'hui c'est le début du match, le coup d'envoi.

DELIBERATION N° 7

DEBAT SUR L'ELABORATION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE

Lecture de la délibération

M. BOUBEE : Voilà Monsieur le Président, j'ai essayé d'être le plus concis possible.

M. LE PRESIDENT : Le suivant. On fait les deux en même temps, puisque c'est dans le même esprit.

DELIBERATION N° 8

DEBAT SUR LES CONDITIONS ET MODALITES DE CONSULTATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ET LES CONDITIONS D'ASSOCIATION DES CITOYENS AUX DECISIONS

Lecture de la délibération

M. BOUBEE : J'en ai terminé Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Parfait. Merci parce que c'est très technique et ça contribue au bon fonctionnement de notre collectivité. Est-ce que vous avez des questions à poser à Monsieur le rapporteur ? Je le remercie de présider cette commission qui est très technique, mais utile, voire nécessaire. Pas de questions particulières ? Je soumetts donc à votre approbation ces deux délibérations, 7 et 8, qui, vous le voyez, sont coordonnées, cohérentes, et complémentaires.

Propositions 7 et 8 adoptées à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9

CONCESSION DE SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE BAZET - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Le point suivant Denis FEGNE. Maintenant nous allons rentrer dans les comptes, et vous allez nous présenter les comptes de gestion 2020, et les budgets annexes. Ensuite on aura les comptes administratifs. Monsieur FEGNE, Président de la commission des finances.

DELIBERATION N° 10

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE LA CATLP ET DES BUDGETS PRINCIPAUX DES SYNDICATS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DISSOUS SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCE AU 1^{ER} JANVIER 2020

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Je présume qu'il n'y a pas d'opposition, il s'agit d'approuver les comptes du trésorier.

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Maintenant nous abordons l'élément le plus important, il s'agit de la présentation des comptes administratifs 2020. Monsieur FEGNE, je vous en prie. Vous pouvez suivre chers collègues tout sera projeté sur les différents écrans.

M. FEGNE : Je vais vous proposer une présentation des comptes, comme chaque année, avec un power point qui synthétise les résultats, en comparant ce que nous avons prévu, et ce que nous avons réalisé en 2020. Vous avez les détails du budget principal, et des budgets annexes, par nature, et une présentation croisée par fonction. Deux cent onze pages de littérature pour le budget principal, et une centaine pour les budgets annexes. Après le débat qui suivra la présentation de ces comptes et l'affectation des résultats, je vous présenterai les deux DM du budget principal et du budget annexe. Je vais essayer d'être le plus synthétique possible, mais les chiffres doivent être annoncés, justifiés et validés. Je remercie le service finances, au nom de la commission, et notamment Véronique BAUBAY, pour la préparation de l'ensemble des documents que vous avez reçus.

DELIBERATION N° 11

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE LA CATLP

DELIBERATION N° 12

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Lecture des délibérations

M. LE PRESIDENT : Pardon Monsieur le Président. Vous aurez l'occasion, tout à l'heure, de voir et d'apprécier les investissements réalisées depuis la création de notre Communauté d'Agglomération en 2017. Tous ces investissements ont pu être réalisés sans recours à l'emprunt depuis le 1^{er} janvier 2017. Nous remboursons les emprunts des collectivités qui ont intégré notre agglomération au 1^{er} janvier 2017, nous n'en avons pas contracté de nouveaux. Nous réalisons nos investissements grâce à notre autofinancement. Monsieur le Président, je vous rends la parole.

M. FEGNE : Merci.

Lecture des délibérations

M. LE PRESIDENT : Je me permets d'insister sur les dépenses de charges financières qui sont dérisoires par rapport à notre budget. C'est normal puisqu'on n'a pas contracté de nouveaux emprunts. Notre capacité d'investissement n'est pas négligeable.

M. FEGNE : Pas de soucis on continue.
Lecture des délibérations

M. FEGNE : J'ai essayé de faire un résumé des délibérations 11 et 12, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Président de la commission des finances, vous avez fait une présentation parfaite, et parfaitement illustrée. J'ai souhaité qu'on puisse donner à nos collègues le maximum d'informations, y compris sur tout ce qui avait été fait depuis 2017. Vous avez eu raison de parler de stocks sur certains budgets annexes. Il est évident que les résultats qui nous sont présentés, ne tiennent pas compte de la valorisation des stocks de terrains, dont nous sommes propriétaires et qui sont à vendre. Ils constituent un potentiel de résultat à venir non négligeable. Je pense à des investissements qui ont été fait notamment par le Grand Tarbes sur le Parc de l'Adour, et puis les investissements qui ont été fait sur le Parc des Pyrénées. Il y a encore quelques terrains à vendre, et le jour où ils seront vendus, on comptabilisera directement la recette. La charge elle a été engagée et dépensée parfois depuis plusieurs années. On a une ressource positive importante. Est-ce qu'il y a des questions avant que je ne me retire ? Non ? Monsieur le Président FEGNE vous avez été parfait, tout le monde a très bien reçu dans le détail ce que vous avez donné. Je vais donc passer la présidence à mon 1^{er} Vice-Président, Patrick VIGNES, et me retirer pour le vote des comptes administratifs.

M. VIGNES : Vous avez trois secondes. Mes chers collègues, le formalisme étant respecté avec la sortie de Monsieur le Président. Il me revient l'honneur de vous proposer d'approuver les résultats et l'exécution des comptes administratifs 2020 du budget principal, et des budgets annexes de notre agglomération, tels qu'ils vous ont été présentés, avec talent, par Denis, le Président de la commission des finances. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Précisez sur quel point tu t'abstiens, mais il n'y aura pas de surprise.

M. BOUBEE : Non, je suis constant, perspicace, et persévérant, je m'abstiens sur l'atelier des sports, pour le problème de la méthode qui a été utilisée. Peut-être que je ne suis pas le seul ?

Propositions adoptées à la majorité avec 99 voix pour, 10 abstentions et 1 ne participant pas au vote.

M. VIGNES : Je vais aller rechercher notre Président, qui a dû entendre et qui nous rejoint.

M. LE PRESIDENT : Quel est le verdict Monsieur VIGNES ?

M. VIGNES : Cette délibération a été approuvée, avec toujours la même réserve formulée par mon voisin, Yannick et 10 autres personnes.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Les réserves je les accepte, évidemment, et c'est dans l'ordre normal des choses. Aucun problème. Je vous remercie, et vous me permettez de remercier aussi, le Directeur Général des Services, le Directeur Général Adjoint, Madame BAUBAY et son service, et tous les responsables des services, qui ont contribué à ces réalisations. Je remercie également le service communication. Il a permis de vous présenter, de façon illustrée, de nombreux chiffres qui sont ainsi plus digests. Je remercie l'ensemble des Conseillers Communautaires. Cette présentation claire nous a permis de démontrer une

gestion saine et rigoureuse de notre agglomération. Je vous remercie d'avoir approuvé ces comptes administratifs, et une nouvelle fois, j'espère que vous êtes satisfaits des résultats présentés ? Et surtout de ce qui a été fait depuis 2017. C'est quand même significatif de voir 36 millions d'investissement réalisés depuis 2017, sans emprunt, de voir 10 millions d'investissement réalisés en matière de développement économique. C'est quand même plus parlant que tout ce que nous présentons chaque année. J'en resterai là, je vous remercie, et nous passons au point suivant. Je demande à Monsieur FEGNE de nous présenter la DM 1.

M. FEGNE : Oui, merci Président. C'est une DM assez importante sur le budget principal.

DELIBERATION N° 13

DM N° 1 - BUDGET PRINCIPAL

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14

DM N° 1 ET N° 3 POUR DES BUDGETS ANNEXES

Lecture de la délibération

M. FEGNE : Je voulais juste vous faire un petit focus sur les budgets eau et assainissement, parce que c'est important.

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15

FPIC : REPARTITION DEROGATOIRE LIBRE

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le Président. Chaque commune a le détail de ce qui lui sera versé. Je précise que lorsque nous serons notifiés des montants précis, s'ils sont supérieurs à ce que l'on distribue, le complément sera attribué aux communes. Si par contre le montant notifié était inférieur, nous ne demanderons rien aux communes, c'est l'Agglomération qui assumera la différence. Nous avons tenu, avec le Président FEGNE, et Jean-Luc REVILLER, à ce que les communes voient préserver, au minimum, ce qu'elles percevaient les années précédentes. Est-ce qu'il y a des questions ? Je sou mets cette délibération à votre approbation.

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Merci pour cette unanimité indispensable. Merci infiniment. Nous passons au point suivant, merci encore Denis FEGNE pour ces excellentes présentations.

DELIBERATION N° 16

SENTIERS SUR LA COMMUNE DE SAINT-PE-DE-BIGORRE CONVENTION ONF-COMMUNE DE SAINT PE DE BIGORRE- CATLP

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 17

DUP ET PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES - FINALISATION DES PROCEDURES

Lecture de la délibération

M. PIRON : Je précise qu'il s'agit d'une demande pressante de l'ARS, puisque c'est une obligation réglementaire.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Monsieur VIGNES vous avez la parole.

M. VIGNES : Merci Monsieur le Président. Je voudrais attirer l'attention de nos collègues sur la nécessité de cette enquête, mais je pense qu'il faut définir des périmètres pertinents, et je souhaite qu'il soit dimensionné avec discernement et non pas élargi à une marge non nécessaire par confort.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur VIGNES. Y a-t-il d'autres interventions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18

CONVENTION POUR LE RECOUVREMENT DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE LEZIGNAN

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Avez-vous des questions ?

M. BOUE : Oui Président, bonjour. Gérard BOUE, Maire de Lézignan. J'ai une question concernant les modalités de paiement. Dans le système précédant un certain nombre de Lézignanais avaient opté pour la mensualisation des paiements. Or il semble que dans ce système actuel, il est impossible d'offrir ce genre de service. J'aurais aimé savoir si vous l'aviez prévu ?

M. PIRON : Non pour l'instant on n'est pas en capacité, on est en train de remettre en place le service facturation, et on n'est pas du tout en capacité de proposer cette facilité. Il y aura une facture par an.

M. BOUE : Aucun moyen de lisser les dépenses ?

M. PIRON : Non, par contre il y aura une facture par an pour l'eau et l'assainissement. C'est-à-dire que c'est la CATLP qui se substitue à la fois à SUEZ et à la SAUR.

M. LE PRESIDENT : Monsieur le maire de Lézignan, ça vous convient comme réponse ?

M. BOUE : Oui, apparemment il n'y a pas le choix, c'est ça ?

M. LE PRESIDENT : Il n'y a pas le choix, exact. Merci Jean-Claude. Y a-t-il d'autres questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 19

DEMANDE DE RETRAIT DE LA CATLP DU SMAEP DU HAUT ADOUR

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20

APPROBATION DU NOUVEAU SDAGE ET SON PROGRAMME DE MESURES

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 21

CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU EN GROS ENTRE LA CATLP ET SUEZ BORDERES SUR ECHEZ

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 22

PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°21 DU 16 DECEMBRE 2020

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 23

AUTORISATION DE DEVERSEMENT DES EFFLUENTS AUTRES QUE DOMESTIQUES DANS LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT PUBLIC

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M .LE PRESIDENT : Monsieur PIRON.

M. PIRON : Je suis désolé.

DELIBERATION N° 24

CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ENTRE LE SMNEP ET LA CATLP RELATIVE AUX TRAVAUX D'INTERCONNEXION A REALISER PAR LE SMNEP SUR OSSUN

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Pas de questions ? Monsieur le maire d'Ossun pas de problème ? Parfait.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 25

DEMANDE DE MODIFICATION DES STATUTS DU SMAEP TARBES NORD : MODIFICATION DE LA CONTRIBUTION DES MEMBRES

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Je voudrais, avant de passer la parole pour le point suivant à Ange MUR, vous dire chers collègues, qu'on a vraiment de la chance d'avoir au sein de nos équipes, un de nos collègues, qui a, au fil des années, acquis des compétences incomparables dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, etc., et qui exerce ses compétences, avec efficacité, dévouement, générosité et réactivité. Merci Monsieur PIRON, pour tout ce que vous avez fait dans ces domaines. Ils sont des domaines techniques et compliqués pour qui ne s'y est aventuré comme vous l'avez fait, avec grande compétence. Je tiens à le dire devant tous nos collègues. On a de la chance. Merci. Ange MUR, vous avez la parole.

DELIBERATION N° 26

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 27

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE JUILLAN POUR LA REALISATION DE DEUX POINTS D'ARRET ACCESSIBLES PMR

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Monsieur le maire de Juillan, tu veux le remercier je présume ?

M. SAYOUS : Ce n'est pas tant le remerciement.

M. LE PRESIDENT : C'est dommage.

M. SAYOUS Mais bien sûr. Mais c'est pour mettre un focus aussi sur la nécessité d'avoir au minimum un quai qui soit accessible aux personnes à mobilité réduite. Pas nécessairement des personnes handicapées, ça peut être aussi des mamans avec des landaus, des poussettes, etc., et je pense que c'est important d'avoir dans chaque commune cet élément-là. Certes le prix de chaque quai est dissuasif, mais ça reste important.

M. LE PRESIDENT : Pour les communes comme Juillan, c'est faisable, pour les communes comme Tarbes, c'est un peu plus compliqué. Ça coûterait quelques millions. Mais je ne demande rien pour la ville de Tarbes. On l'a voté, c'est adoptée, je passe la parole à Jean-Christian PEDEBOY pour l'approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe des transports.

DELIBERATION N° 28

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 29

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser de vous avoir interrompu. Est-ce qu'il y a des questions à poser au Président PEDEBOY ? Monsieur Hervé CHARLES vous avez la parole.

M. CHARLES : Merci Monsieur le Président. Hervé CHARLES pour le groupe communiste et partenaires. Nous allons, bien évidemment voter pour cette délibération, pour certains d'entre nous cela va faire bientôt près d'un an que nous sommes élus dans cette assemblée, et avec l'aide d'élus plus expérimentés, et le travail en commission nous commençons à avoir une vision plus fine des dossiers. Concernant ce budget annexe des transports, nous avons bien

noté que le léger déficit présenté dans la délibération n'est qu'accidentel, et essentiellement dû à la crise sanitaire qui a vu se conjuguer, d'une part une baisse des fréquentations, et d'autre part un report de la taxe versement transport. Quand nous regardons ce budget sur plusieurs années, nous nous apercevons qu'il est régulièrement excédentaire, et qui explique en grande partie les excédents budgétaires que nous retrouvons dans le budget principal. Dans ce cadre budgétaire, ils nous semblent que la question de la gratuité, que notre groupe politique porte depuis déjà quelques années, devrait être étudiée avec sérieux. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons, et nous proposons que la commission mobilité puisse, en analysant les différents exercices budgétaires, regarder la faisabilité de cette proposition de gratuité, cela permettra aux élus de cette assemblée, le cas échéant, et le moment venu de se prononcer en toute connaissance de cause.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres questions ?

M. PEDEBOY : S'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT : Je te passe la parole après. C'est une question récurrente. J'avais déjà eu l'occasion de dire ce que coûterait la gratuité totale, outre le fait qu'elle interdirait la récupération de la TVA sur les investissements, c'est plusieurs millions. Mais je suis tout à fait d'accord, pour que le Président de la commission transport puisse, avec l'appui du service, soumettre à la commission, une réflexion et une étude appropriées sur votre proposition. Vous verrez que ce n'est pas aussi évident que cela. Par ailleurs, l'excédent cumulé du budget annexe des transports, qui est de 15 millions, est un excédent dont nous aurons besoin impérativement dans les années qui viennent où nous allons devoir réaliser entre 20 et 25 millions d'euros d'investissements. Là aussi, on l'avait déjà dit l'année dernière, nous devons préserver cette capacité d'autofinancement de nos investissements qui vont être importants, vous n'ignorez pas qu'aujourd'hui, et le Président PEDEBOY va le préciser mieux que moi, les réflexions sont déjà engagées sur les énergies nouvelles qui permettront de faire fonctionner les bus, les bus électriques, les bus à hydrogènes, etc., et ce sont des investissements très lourds. Monsieur PEDEBOY si vous voulez bien ajouter autre chose.

M. PEDEBOY : Simplement, je voudrais dire à Monsieur CHARLES que ce déficit n'est pas essentiellement dû à la crise sanitaire. Il faut savoir quand même qu'il y a un nouveau réseau qui est en place, et c'est surtout ce nouveau réseau qui coûte cher. Il faut savoir qu'en 2019, il était de 5 122 448, et en 2020 il est passé à 7 846 000, c'est ça, et là il y a une réelle augmentation, et il faut savoir que tous les ans on aura cette augmentation. Comme l'a dit le Président TREMEGE, il va y avoir des investissements, mais il va y avoir aussi un coût supplémentaire du transport lui-même, de la nouvelle délégation de service, d'ailleurs ça va vous être expliqué tout à l'heure. Moi je rejoins ce que dit le Président, c'est vrai que la gratuité on peut toujours en parler, mais il faut quand même rester prudent, parce que vous allez voir, et on le voit déjà cette année, un million sept, mais l'année prochaine vous allez le voir encore, il faut quand même peut-être attendre 2023 pour avoir vraiment une vraie vision des choses.

M. LE PRESIDENT : Néanmoins, je souhaite, pour que le débat ne revienne pas chaque année, à l'occasion de la présentation des comptes administratifs, sur la table, que vous puissiez Monsieur le Président PEDEBOY, vous entourer des compétences nécessaires. Nous en avons en interne pour mettre bien en évidence les conséquences, non seulement les coûts supplémentaires, les conséquences d'une gratuité. Il y a beaucoup de communes qui s'y sont engagées et qui le regrettent. Par ailleurs, Monsieur PEDEBOY vient de le préciser, dans le déficit de fonctionnement il y a, et c'est ce que nous avons prévu de faire dans le cadre de la nouvelle mandature et de la nouvelle délégation avec la société qui a remporté le marché, en l'occurrence KEOLIS, l'extension du service. Aujourd'hui il est étendu vers le sud jusqu'à Juillan, il est étendu vers le nord jusqu'à Bazet Ce service n'existait pas auparavant, et ce sont des investissements en matière de prestations, qui viennent grever les charges de fonctionnement. C'est aussi l'explication du résultat. Donc moi je souhaite que l'on puisse faire

étudier ça sérieusement, et que l'on en parle plus. Y a-t-il d'autres questions ? Pardon il faut que je sorte, ce n'est pas moi qui le soumetts à approbation.

M. VIGNES : Toujours trois secondes. On imagine tous que le Président est sorti, on fait comme ça.

Proposition adoptée à la majorité avec 106 voix pour et 1 ne participant pas au vote.

M. VIGNES : Monsieur le Président vous pouvez me rejoindre.

M. LE PRESIDENT : Merci pour l'approbation de ce budget annexe, et je vais passer maintenant la parole à Monsieur le Président PEDEBOY.

DELIBERATION N° 30

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 31

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - DECISION MODIFICATIVE N°1

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 32

CONVENTION DE COOPERATION EN MATIERE D'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES ENTRE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE ET LA CATLP

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Je vais demander, avec l'autorisation du Président PEDEBOY bien évidemment, au délégataire de notre service public transport, en l'occurrence le réseau ALEZAN et la société KEOLIS, de bien vouloir nous présenter leur rapport. Ensuite, Monsieur le Président PEDEBOY, vous présentera la délibération qui concerne ce rapport. Vous avez la parole.

Présentation du rapport par Monsieur Jean-Baptiste VIALA, Responsable Marketing de KEOLIS Tarbes Lourdes Pyrénées, et Monsieur Robin SOCQUET, Directeur de la société CARALLIANCE.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup Messieurs, vous avez tout présenté d'un coup, finalement après tout pourquoi pas. Est-ce que vous avez des questions chers collègues ? Monsieur BAKLOUTI. Prenez un micro.

M. BAKLOUTI : Merci pour votre présentation. Juste une petite remarque en passant. Depuis six siècles, le français est la langue officielle de ce pays, et votre présentation était truffée de mot anglais. Merci d'y penser s'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions ? Jean-Christian PEDEBOY, je te passe la parole.

M. PEDEBOY : Merci Président. Tout d'abord merci à Monsieur Jean-Baptiste VIALA pour cette présentation, également à Robin SOCQUET pour l'ACTL. On va donc présenter les délibérations 33 et 34 conjointement.

DELIBERATION N° 33

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS URBAINS - RESEAU ALEZAN - RAPPORT DU DELEGATAIRE KEOLIS GRAND TARBES POUR LE 1^{ER} TRIMESTRE 2020

DELIBERATION N° 34

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS DE LOURDES - RESEAU MON CITYBUS - RAPPORT DU DELEGATAIRE CARALLIANCE ACTL POUR LE 1^{ER} TRIMESTRE 2020

Lecture des délibérations

M. LE PRESIDENT : Tant que vous y êtes Président, vous pouvez présenter la 35 aussi.

DELIBERATION N° 35

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS - RESEAU TLP MOBILITES - RAPPORT DU DELEGATAIRE KEOLIS TLP POUR L'ANNEE 2020 (DU 2^{ème} AU 4^{ème} TRIMESTRE)

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le Président de la commission des transports. Je pense, chers collègues, que vous êtes tous d'accord pour prendre acte de ces différents rapports. Avez-vous des questions particulières ? Nous prenons acte de ces rapports, et merci aux représentants de KEOLIS et CARALLIANCE qui sont partis. Merci Monsieur le Président Jean-Christian PEDEBOY à vous et aux services concernés.

DELIBERATION N° 36

Reportée

DELIBERATION n° 37

ATTRIBUTION DU FONDS D'AIDE AUX COMMUNES 2021

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Jacques. Est-ce que vous avez des questions à poser sur le fonds d'aide aux communes ? Non ? C'est une aide qui marche bien. Je te félicite avec équipe, vous faites du bon travail pour nos collègues. Tu essaieras, comme je le disais tout à l'heure, de répondre aux sollicitations le plus largement possible. Notez que ça représente plus de trois millions et demi de travaux réalisés, et nous sommes heureux d'accompagner les communes dans ces investissements. Pas de questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 38

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT Merci Monsieur le rapporteur. Puis-je vous poser une question ? Ces tarifs sont effectivement acceptables. Est-ce que les factures sont honorées, régulièrement, y compris pour les panneaux polycarbonates ?

M. GERBET : Les panneaux polycarbonates, ils n'étaient pas honorés, mais après cette délibération ils vont l'être, et les tarifs, j'ai fait des comparaisons avec Mont-de-Marsan et Bayonne, on est au milieu, Mont-de-Marsan c'est plus cher, Bayonne c'est moins cher. On est dans les normes.

M. LE PRESIDENT : C'est moins cher, parce qu'il y en a moins. Avez-vous des questions à poser au rapporteur ? Bayonne il y a davantage de touristes. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Abstention de Monsieur BURON. Y a-t-il d'autres abstentions ? Monsieur SAYOUS, Jean-Marc, abstention de Jean-Marc BOYA, ce sont ceux qui se font envahir, je comprends, nous comprenons tous.

(...)

M. LE PRESIDENT : Je suis d'accord. Pas d'autres abstentions ?

Proposition adoptée à la majorité avec 98 voix pour et 3 abstentions.

DELIBERATION N° 39

Reporté

DELIBERATION N° 40

CONVENTION OPERATIONNELLE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE SUR LA COMMUNE D'OSSUN - SECTEUR "QUAI DE LA MOSELLE"

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 41

PRESCRIPTION ET ELABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur pour ce rapport très important. J'en profite pour remercier Marc FRANCHI, qui fait un travail important avec vous, et l'ensemble du service, sous l'autorité du Directeur et du Directeur Adjoint. Avez-vous des questions à poser sur cette délibération importante ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 42

CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2018-2021 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE HORGUES POUR LA CREATION D'UN CENTRE DEPARTEMENTAL DE PADEL

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur GRAVELEINE.

M. GRAVELEINE : Je suppose que l'activité sera ouverte à toutes les personnes de la CATLP, et non pas simplement à celles d'Horgues. Comme il se trouve dans certaines associations.

M. SEGNERE : C'est un centre départemental, donc géré par le comité départemental de Tennis, et ce sont des réservations en ligne, et n'importe quel habitant de l'agglo, du département, de n'importe où, en réservant, peut tout à fait jouer. Donc la réponse est oui.

M. LE PRESIDENT : Parfait, y a-t-il d'autres questions ? Jean-Marc BOYA.

M. BOYA : C'est quoi le padel exactement ?

M. SEGNERE : Le padel est un sport dérivé du tennis et du squash, qui se joue sur une petite dimension, et avec des murs en vitres entrouverts, qui permet pour les gens qui débutent, et qui n'ont jamais fait de tennis, de pouvoir démarrer plus facilement, donc ça a un côté convivial et familial, et je précise, puisque j'ai la parole, qu'il y a un taux de remplissage de plus de 80 %, ce qui est énorme, il y a des gens qui jouent en semaine dès 7 heures le matin. Et je tiens juste à remercier le comité départemental de tennis et son Président, Yves PIETTE, car nous avons eu une coopération exemplaire sur ce projet.

M. LE PRESIDENT : Avez-vous d'autres questions sur le padel ? Non ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 43

SPL AREC – MODIFICATION DES STATUTS DE L'AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (AREC)

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Avant de clore ce Conseil Communautaire, je voudrais vous dire, et j'espère que vous partagez mon sentiment, combien nous sommes bien ici dans cette salle pour tenir nos Conseils Communautaires, ça fait du bien de la retrouver, et en même temps de penser à notre ami Christian PAUL, dont elle porte le nom. Merci, bonne fin de soirée à tous et à très bientôt.